



Assemblée générale

Distr. générale
4 mai 2021
Français
Original : anglais

Soixante-seizième session

Point 62 de la liste préliminaire*

Dispositifs offerts par les États Membres aux habitants des territoires non autonomes en matière d'études et de formation

Dispositifs offerts par les États Membres aux habitants des territoires non autonomes en matière d'études et de formation

Rapport du Secrétaire général

Additif**

B. Bourses offertes et attribuées

Allemagne

Dans une note verbale datée du 19 mars 2021, la Mission permanente de l'Allemagne auprès de l'Organisation des Nations Unies a informé le Secrétariat de ce qui suit :

L'Allemagne n'offre pas de bourses d'études exclusivement réservées aux habitants des territoires non autonomes. Toutefois, entre mars 2020 et janvier 2021, elle a financé 386 bourses d'études qui ont bénéficié à des personnes originaires des États-Unis, de la France, de la Nouvelle-Zélande et du Royaume-Uni, ainsi que des territoires administrés par ces États, dont le montant cumulé s'est élevé à quelque trois millions d'euros. Les étudiant(e)s des territoires non autonomes peuvent prétendre à divers programmes de bourses d'études accessibles à tous les ressortissants étrangers, notamment des bourses de courte ou longue durée et le programme de bourses d'études destiné aux étudiants de doctorat de certaines écoles supérieures. On trouvera d'autres renseignements sur les possibilités d'obtention d'une bourse d'études à l'adresse suivante : www.daad.de/en/.

* A/76/50.

** Ces informations ont été reçues après la publication du rapport principal.

